

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : AFR 46/011/2007 (Public)

Bulletin n° : 073

18 avril 2007

ÉFAI

Embargo : 18 avril 2007 00h01 TU

Il faut que les dirigeants africains dénoncent les brutalités au Zimbabwe

Amnesty International est vivement préoccupée par les agressions dont ne cessent d'être victimes au Zimbabwe les syndicalistes, les personnes qui militent en faveur du respect des droits humains et les membres du *Movement for Democratic Change* (MDC, Mouvement pour le changement démocratique). L'organisation demande à tous les dirigeants africains, qu'ils soient membres de la classe politique ou de la société civile, de dénoncer ces violations des droits humains et d'exiger du gouvernement du Zimbabwe qu'il respecte et protège les droits des citoyens de ce pays.

Alors que le Zimbabwe célèbre le 27^e anniversaire de son indépendance le 18 avril 2007, un grand nombre de ces habitants sont en garde à vue, ou en train de soigner les blessures que leur ont infligées des policiers ou d'autres agents des services de sécurité de l'État, ou bien encore vivent dans la peur pour avoir osé exercer leur droit à manifester de manière pacifique. Nombre d'entre eux ne dorment pas la nuit par peur d'être enlevés ou torturés en raison de leur appartenance à un parti d'opposition. Depuis 2000, les Africains et les habitants du reste du monde assistent à la dégradation rapide de la situation des droits humains au Zimbabwe qui s'est traduite, notamment, par la destruction de l'habitat et des moyens de subsistance de 700 000 personnes en 2005. N'est-il pas grand temps que nous parlions tous d'une même voix ?

Récemment, l'ensemble de la planète a vu les violations systématiques des droits humains dont ont été victimes ceux qui critiquent le gouvernement au Zimbabwe. Le 11 mars 2007, la police a abattu le militant Gift Tandare à Harare. Le même jour, des policiers ont arrêté des dirigeants de l'opposition et des militants qui s'apprêtaient assister à une réunion de prière à Harare. Nombre d'entre eux ont reçu, au poste de police de Machipisa à Harare, des coups d'une violence telle qu'ils sont assimilables à des actes de torture. Parmi les personnes blessées se trouvaient Morgan Tsvangirai, du principal parti d'opposition, le MDC, souffrant d'une fracture du crâne, et Lovemore Madhuku, membre de l'Assemblée constitutionnelle nationale, qui a eu le bras cassé. Grace Kwinjeh et Sekai Holland, tous deux membres du MDC, figuraient parmi les autres militants grièvement blessés. La police a maintenu en garde à vue les personnes grièvement blessées sans les autoriser à consulter un avocat ni à recevoir de soins médicaux. Au total, une cinquantaine de militants environ ont été arrêtés pour avoir exercé de manière pacifique leur droit à la liberté d'association et de réunion. Ces droits sont garantis par l'article 21 de la Constitution du Zimbabwe, ainsi que par les articles 10 et 11 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, et les articles 21 et 22 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).

Amnesty International est vivement préoccupée par le fait que les dirigeants africains membres de l'Union africaine ont autorisé le Zimbabwe à agir en dehors du cadre fixé par cette instance et les Nations unies en matière de droits humains. Ils ont laissé se développer au Zimbabwe une culture de l'impunité qui se traduit maintenant par des arrestations, des placements en détention et des actes de torture quotidiens.

L'organisation aimerait voir les dirigeants africains redoubler d'efforts pour mettre fin à la souffrance au Zimbabwe. Il est essentiel pour résoudre la crise dans ce pays de faire le nécessaire pour que les auteurs de violations des droits humains aient à répondre de leurs actes et pour que les victimes puissent faire appel à la justice. Le déni des besoins des victimes ne permettra pas de trouver de solution durable à la crise. Nous exhortons par conséquent les dirigeants africains à insister auprès du gouvernement du Zimbabwe pour qu'il mette pleinement en œuvre les recommandations énoncées par la mission d'information de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples au Zimbabwe dans son rapport de 2002.